

Commune de Mies



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 15 février 2012**

sous la vice-présidence de Jean-Pierre Streit

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011
3. Communications du Bureau
4. Présentation de la FEDEVACO
5. Election d'une Commission consultative en matière de dons
6. Informations de la Municipalité
7. Règlement d'utilisation de caméras de vidéosurveillance
8. Rapport des commissions
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P. BIGNENS - P. CAVIN - E. FLEURY - I. HAAGENSEN - H. JOCHAUD-DU-PLESSIX - G. MARCHAND - P. MEIER - R. MEROZ - J.-L. RAY - P. RONGA - C. ZUNDEL - L. HUG

2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011

Approuvé à l'unanimité, zéro abstention.

3. Communications du Bureau

Aucune communication particulière.

4. Présentation de la FEDEVACO

Le VICE-PRESIDENT invite Mme Emmanuelle ROBERT à présenter la FEDEVACO (secrétaire générale de la FEDEVACO).

E. ROBERT: Vous êtes la première commune vaudoise à adopter le principe du 0.7% du budget en faveur de la coopération au développement. La FEDEVACO existe depuis un peu plus de vingt 20 ans. Ce n'est donc pas une ONG de plus dans le canton. Au contraire, c'est une organisation qui s'occupe de regrouper ces différentes ONG avec une série de prestations qui vont essentiellement vers les collectivités publiques que ce soit la confédération, les cantons ou les communes avec une expertise et un savoir faire en termes d'évaluation et de gestion de projets, ainsi que de la surveillance de l'utilisation de fonds publics.

La FEDEVACO fédère les associations actives dans le canton qui vont d'ONG de grande taille comme la fondation Terre des Hommes mais également d'autres ONG qui ont leur siège dans la canton de Vaud comme Helvétas, Swissaid, mais aussi de toutes petites associations gérées uniquement par des bénévoles. La FEDEVACO sert également d'interface entre les collectivités publiques et les associations. Au lieu d'avoir chaque association qui vient démarcher une commune, la FEDEVACO présente un catalogue de projets de différents pays et d'ONG et permet aux collectivités d'avoir un interlocuteur unique et de faire un choix dans ce portefeuille de projets. Notre rôle est aussi de faire connaître certains enjeux liés à ce travail et de favoriser l'échange entre les partenaires financiers et les "personnes du Sud" ou les personnes qui gèrent ces projets. Par exemple, nous avons des réunions annuelles avec le canton où nous échangeons à propos de ces projets. Si les communes sont intéressées, nous pouvons aussi réaliser une conférence publique ou venir au conseil communal pour montrer les résultats d'un projet qui a été financé par la commune. La confédération est très reconnaissante du rôle joué par les communes et le canton en termes de coopération au développement mais ne perd pas de vue que constitutionnellement c'est une tâche qui lui revient en premier lieu. Pour témoigner de sa reconnaissance, elle ajoute 1 franc à 2 francs récoltés dans le canton de Vaud pour la coopération au développement (rapport d'un tiers/ deux tiers).

La FEDEVACO possède les organes associatifs habituels: une assemblée générale, un conseil, un secrétariat professionnel (2.9 postes pour 4 collaborateurs/collaboratrices) ainsi que 3 commissions (d'information, technique et de suivi financier). La commission d'information soutient des projets d'information et de sensibilisation sur des questions Nord-Sud, par exemple, du matériel pédagogique, des films, des conférences. Ensuite, pour vous, ce qui est fondamentale, c'est la commission technique. C'est un luxe que nous pouvons nous offrir car les experts qui constituent cette commission sont bénévoles. Ce sont des gens qu'on n'aurait absolument pas les moyens de payer s'il fallait les rétribuer pour leur travail car ils ont tous un profil d'expert très pointu soit sur une région du monde ou sur des domaines spécialisés (médecins, ingénieurs forestiers, économistes, historiens, etc). Le fait d'avoir un panel aussi large de spécialistes permet vraiment de tester la solidité d'un projet.

Les critères d'appréciation d'un projet: Nous prenons en compte des politiques publiques nationales. Ce n'est pas toujours possible dans les pays où il y a très peu d'Etat comme en Haïti mais dans la majorité des cas, les projets s'insèrent dans les politiques publiques nationales et régionales du pays en question. Ce ne sont pas des projets imposés du Nord au Sud « par ce que ça fait bien » dans un rapport d'activité. Ce sont vraiment des projets qui partent de besoins et d'une demande des populations locales.

Parcours technique d'un projet: Nos associations membres en Suisse ont toutes des partenaires au Sud que ce soit des ONG, des groupements de villageois, etc. Ce sont des structures avec lesquels nos organisations ont un rapport à la fois fidèle et franc. Il ne s'agit pas de « jouer la boîte aux lettres » au Nord pour un projet. C'est vraiment un partenariat de confiance qui s'établit entre le Sud et le Nord. Le projet va donc être discuté entre le partenaire du Sud et notre association membre. Après quoi, il sera transmis au secrétariat de la FEDEVACO qui va procéder à une première analyse et qui va le confier à la commission technique. Cette dernière va entretenir un dialogue avec l'association membre pour demander des compléments d'informations sur le projet. Une fois le projet accepté par la

commission technique, il est transmis par le secrétariat à nos différents partenaires financiers pour une demande de financement. La FEDEVACO va aussi suivre le projet. Les rapports reçus vont être analysés par la commission technique, et, s'il le faut, réorienter le projet. Les recommandations de la commission technique vous sont transmises en tant que partenaire financier en toute transparence. Vous avez accès aux comptes du projet ainsi qu'aux rapports du projet. S'il s'avère que le projet est moins cher que la part qui a été financée, on vous restitue ce financement. Cependant, il est vrai que la plupart des communes nous proposent d'affecter la différence à un autre projet.

Trois exemples de projets : Ce sont des 3 projets que l'on ne s'attend pas forcément à trouver dans un portefeuille de projets de la FEDEVACO. On s'attend plutôt à des projets relatifs à l'eau, à l'agriculture, à la santé, etc. C'est pour vous montrer que ça peut aussi être plus vaste.

Le premier est un projet de la fondation « Bleu Ciel » et concerne la formation professionnelle des jeunes au Rwanda. Ce projet tient compte de la situation géographique propre au Rwanda avec un habitat très éclaté, qui fait que les jeunes ruraux ont beaucoup de mal à se former à un travail. Il y a une situation de chômage et de violence des jeunes qui traînent sans but. Un des buts du projet, qui est éprouvé depuis un certain nombre d'années, est d'offrir à des jeunes directement « chez eux dans leur district », une formation en couture, menuiserie ou construction. Le projet est itinérant. Le district local va mettre à disposition les locaux, les formateurs vont se déplacer dans le district pour un an. Durant la formation d'un an, les jeunes sont aussi formés pour mettre en œuvre ce qu'ils ont appris en créant une micro entreprise en se réunissant en coopérative. Ce n'est pas uniquement la formation à un métier mais également comment faire perdurer sa profession en s'alliant avec d'autres sous forme de coopérative. Après une année, le projet se déplace au district suivant pour avoir ce « maillage » du territoire.

Autre région, autre problématique ; le projet « DIL SE » entièrement bénévole. C'est un centre de tissage au Népal destiné aux femmes victimes de violence. Ce projet est porté par une association népalaise. Ce projet non seulement est un appui social, psychologique, médical, voire juridique à des femmes victimes de violence mais aide aussi à résoudre la problématique de devenir indépendante financièrement. Pour ce faire, l'association développe un grand atelier de tissage. C'est un projet sur 3 ans. Après ce laps de temps, le centre doit être totalement opérationnel. Les bénéfices générés par ce centre vont aux femmes qui sont aussi « intéressées » au bénéfice mais aussi réinvestis dans le projet pour le fonctionnement de l'association. Le but est que ce projet soit assez vite autonome financièrement.

Autre association : « Tradition pour demain » qui propose des projets financièrement peu coûteux mais qui ont un grand impact sur le terrain. Ils sont destinés à des indigènes en Amérique latine. Le projet est de permettre aux indigènes de retrouver une dignité par la promotion de leur culture. Il s'agit d'un soutien à un mensuel bilingue. Ce journal permet également à des enfants de s'initier à la fois à leur propre culture et à leur langue ancestrale mais également en même temps d'apprendre l'espagnol.

Financement en 2010 : 58 projets (dont 8 projets info) pour un montant total en 2010 de CHF 2'324'209. Un financement de plus de la moitié par le canton notamment par le département de la santé, de l'économie et de l'intérieur. Egalement une forte contribution du CHUV et du « fond addiction » géré par le département de la santé. Et puis, la bonne nouvelle, c'est l'augmentation constante du financement via les communes.

Actuellement, la FEDEVACO a une trentaine de communes partenaires et chacune contribue en fonction de ses moyens et de ses priorités. Vous êtes une commune pionnière en décidant de consacrer 0.7% du budget géré. D'autres communes ont décidé de contribuer avec un autre principe. Par exemple, 2 francs par habitant et par an.

En rappel, les avantages pour les collectivités publiques vaudoises de passer par la FEDEVACO : éviter la multiplication des demandes, avoir un label qualité éprouvé pour les projets, avoir recours à l'expertise des membres bénévoles des commissions et un suivi transparent des projets et des finances.

S. MASCALI : Quel est le poids des frais de fonctionnement sur le total des investissements ? D'autres associations caritatives ont une grosse partie des dons qui est dévolue aux frais de

fonctionnement et cela enrage souvent les donateurs. Je ne crois pas que c'est votre cas et j'aimerais bien connaître ce pourcentage.

E. ROBERT : C'est effectivement un pourcentage de 14% qui est prélevé sur la somme du projet avec 5% qui vont pour le fonctionnement de l'association membre en Suisse et 9% pour la FEDEVACO. C'est un pourcentage communal. Le département de l'économie par exemple a décidé de donner un financement séparé pour les activités du secrétariat avec un subside de CHF 50 000 alors que le subside pour le fonds de projet est de CHF 250 000. Là, le ratio change. C'est la décision politique d'un département mais pour les communes c'est 14%.

O. EMERY : Pour bien comprendre le fonctionnement ; la FEDEVACO sélectionne des projets, puis, la commune de Mies va sélectionner des projets parmi ces projets. Comment ça marche, parce que peut être qu'un projet est assez cher. Si vous avez seulement deux communes qui participent à ce projet, comment va-t-il être financé ?

G. DERIAZ : Dans le mode de fonctionnement que l'on a proposé au sein de la commune, les CHF 30 000 que l'on a mis dans le budget, l'idée est que la FEDEVACO nous envoie un catalogue de projets avec peut-être 4 à 6 projets qui pourraient rentrer dans ceux qu'on pourrait financer. Ensuite, la municipalité va directement confier ce catalogue à la commission. La municipalité ne va pas faire de présélection. C'est la commission qui va s'en occuper. Au début, c'est peut-être la FEDEVACO qui dira ce qui est urgent de financer. Puis, petit à petit, la commission va peut-être aussi développer sa propre politique. Par exemple, on va financer que des projets en Afrique ou des projets purement avec des enfants. Ça c'est votre commission qui va le déterminer. Ça sera, je pense, l'un des premiers travaux de cette commission.

E. ROBERT : Pour le financement des projets, c'est très rare qu'un projet soit entièrement financé par un seul partenaire. La plupart du temps, une combinaison d'argent fédéral, cantonal et communal permet à des petites associations qui n'auraient pas accès au financement fédéral d'y accéder via la FEDEVACO. C'est clair qu'une toute petite commune avec 150 habitants et qui donne 1 franc/habitant ; on ne va pas leur proposer un projet qui coûte des centaines de milliers de francs car c'est décourageant et on ne comprend pas où va son argent. C'est vrai que les projets sont fonction de la capacité financière de la commune.

Après, il y a différentes approches. Certaines communes nous confient entièrement les clés. Ils donnent un montant et c'est à la FEDEVACO « doit se débrouiller » avec la somme versée. Puis, il y a d'autres communes qui ont une réflexion politique ou un intérêt particulier lié aussi aux priorités de la commune. Par exemple, une commune avec une grande surface de forêt qui s'intéresse plutôt à des projets forestiers ou agricoles. Les communes peuvent choisir de mettre en avant un thème particulier que ce soit l'économie ou un projet tourné vers les droits humains, etc.

Les plus gros projets sont de l'ordre de CHF 150 000 par an et sont majoritairement financés par le canton. Il peut y avoir un projet par exemple de CHF 300 000 mais dont CHF 100 000 est demandé au canton de Vaud par ce qu'ils savent aussi que la FEDEVACO n'a pas forcément la capacité de donner autant d'argent à un seul projet. On a des règles d'équité à respecter de manière à ce que toutes les associations puissent avoir des projets et non pas une association qui capterait l'ensemble des fonds publics.

D. GAZZINI : Est-ce que la FEDEVACO est certifiée selon le ZEVO par rapport aux frais de fonctionnement ?

E. ROBERT : On applique les règles ZEVO mais on n'a pas demandé la certification ZEVO parce que c'est une certification qui est liée à des dons privés. Nous travaillons uniquement avec des collectivités publiques. Par contre, nous sommes certifiés selon les normes comptables GAAP RPC. Nos comptes sont absolument transparents. Nous sommes aussi en tout temps exposés au contrôle cantonal des finances puisque nous travaillons avec le

canton. Nous rendons les comptes chaque année au canton, aux différents départements et à la DDC. Nous sommes surveillés de près si nous venions à dépasser ou contrevenir à ces règles là.

D. GAZZINI : Avez-vous des projets qui se renouvellent chaque année ?

E. ROBERT : Quand une association arrive à la FEDEVACO avec un projet, elle peut demander le financement d'un projet sur une durée de trois ans. Le financement va se renouveler chaque année mais chaque année il y aura quand même l'appréciation de la commission technique sur le projet. Il arrive qu'un projet ne donne pas satisfaction et qu'il soit stoppé après une année. Au bout de la phase de trois ans, l'association doit faire une évaluation (une évaluation externe si c'est un gros projet). Sur la base de celle-ci, elle peut demander l'ouverture d'une nouvelle phase. L'objectif est l'autofinancement des projets. Bien sûr, il y a des projets qui ne s'autofinanceront jamais comme une maternité. Ce n'est pas un projet qui peut devenir rentable. Le but de la plupart des projets est d'avoir une autonomie dans la région concernée notamment par la perception de taxes (ex, projet de réseau d'eau). Le but n'est pas du tout d'assister les populations sur place mais de travailler avec elles à leur autonomie.

R. CLAVIEN: J'aimerais connaître l'historique de la FEDEVACO et depuis quand elle est en fonction ?

E. ROBERT : Tout est parti de Genève avec la Fédération Genevoise de Coopération qui a été fondée il y a plus de 40 ans sur demande du canton et de la ville de Genève pour voir un peu plus clair dans ces projets de ces associations. L'idée s'est développée dans le canton de Vaud 20 ans plus tard. Contrairement à ce qu'il s'est passé à Genève, ce sont les associations qui se sont mises ensemble. C'était ridicule d'adopter l'attitude de concurrence envers les pouvoirs publics. Il y a maintenant 38-39 associations membres. Le modèle a essaimé dans tous les cantons romands ainsi qu'au Tessin. On ne trouve pas de fédération en Suisse alémanique.

5. Election d'une Commission consultative en matière de dons

Le VICE-PRESIDENT lit un email du Président du Conseil qui propose un renouvellement annuel de la commission de dons (comme pour la commission de gestion). Cela permettrait une rotation des commissaires et une représentativité mieux équilibrée des tendances personnelles de nos conseillers.

Le SYNDIC : Je comprends la volonté de notre Président à vouloir permettre à chacun de siéger dans la commission à son tour. Je crois personnellement que c'est un peu rapide. Il serait bien que la commission qui a déterminé le projet puisse en assurer le suivi en tout cas l'année suivante. Cela étant cela relève de la compétence de votre Conseil Communal.

G. DERIAZ : si les gens sont intéressés à continuer à discuter sur la coopération au développement et mieux comprendre ce qu'est la DDC, on a la chance ce soir d'avoir Kader DICKO qui travaille pour la coopération suisse au Mali et qui est ici pendant 15 jours en formation. Je lui ai proposé de venir ce soir avec nous.

G. DERIAZ revient sur une précision demandée par S. MOSES sur les 0.7% du budget attribué à la FEDEVACO : c'est 0.7% du budget que l'on a à disposition si on enlève la péréquation et la facture sociale.

D'abord, le VICE-PRESIDENT propose une commission de 5 membres. On procède au vote.

Une commission de 5 membres est acceptée à l'unanimité, zéro abstention.

S. MASCALI : Sans le règlement, il est dit que la commission des finances et de gestion est élue chaque année, les autres commissions sont élues pour la durée de la législature. Il propose de faire le choix sur deux possibilités : voter soit 2 ans soit 5 ans.

Y. LUGINBÜHL : Personnellement, je pense aussi que si le Président avait suivi le rapport de E. ROBERT, il aurait peut-être aussi changé d'avis. Ca me paraît logique de faire une commission sur la durée.

Le VICE-PRESIDENT procède au vote et demande de lever la main ceux/celles qui sont d'accord de fixer la durée à celle de la législature (environ 4.5 ans restants) :

Le vote est acceptée à l'unanimité, moins 3 abstentions.

7 candidats se proposent : A. BAERTSCHI, J.-L. PHILIPPIN, O. EMERY, G. PERRIN, G. SAGNA, A. HEPP, K. DEMBITZ.

K. DEMBITZ et J.-L. PHILIPPIN retirent leur candidature.

Les membres élus d'office pour la commission consultative en matière de dons sont :
A. BAERTSCHI, O. EMERY, G. PERRIN, G. SAGNA, A. HEPP.

6. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC : D'abord, le projet du Velopass. Sous l'égide du conseil régional qui a favorisé un tel projet, la Municipalité a proposé à différentes communes la mise en place d'un réseau de vélos en libre service. La Municipalité a fait appel à une société privée, Velopass Sàrl, qui a passé une convention générale avec les communes de Nyon, Gland, Prangins ainsi qu'avec le conseil régional du district de Nyon, différentes sociétés privées ou autres institutions comme le groupement hospitalier de l'ouest lémanique, la clinique « la Lignière », Swissquote, etc. L'objectif de cette convention est de constituer un réseau de vélos en libre service dans la partie littorale du district comprenant à termes 24 stations qui seraient compatibles entre elles. Le réseau est financé en partenariat public/ privé, soit par les communes territoriales et les entreprises locales. Le conseil régional a participé à une demande de crédit de CHF 200 000, acceptée le 15 décembre 2010 pour l'accompagnement régional à la création et au développement du réseau de vélos en libre service. Le conseil régional accorde une subvention de 10 à 20% pour la mise en place de chaque station. Actuellement, il existe des stations opérationnelles à Prangins, Nyon ainsi qu'à Gland et des projets de développement dans la région de Terre Sainte et dans la région de Rolle. Mies, à travers sa Municipalité, s'est dit intéressée à ce projet comme la plupart des communes de Terre Sainte et envisage d'étudier la possibilité de placer deux stations dans la commune. Une à proximité de l'administration communale et l'autre à proximité de l'emplacement de la gare. Un montant a déjà été articulé pour la mise en place de ces deux stations qui s'élèverait à CHF 75 000 chacune. Elles disposeraient en principe d'une douzaine de bornes qui pourraient chacune accueillir un vélo. Dans le projet présenté, la moitié des cycles sont équipés d'un moteur électrique. La commune, dans un tel projet, apparaîtrait comme propriétaire de l'installation qu'elle aurait cofinancée avec les subventions reçues. Il en serait de même pour une entreprise qui serait prête à financer cette opération si tant est qu'on puisse la trouver. Velopass assure la direction des travaux et le droit d'usage durant la période d'exploitation moyennant le versement d'un coût d'exploitation annuel d'environ CHF 10 000 par station. Velopass assure l'entretien de toutes les installations tant des stations que des vélos pendant la durée de la convention et quelque soit l'origine des détériorations que celles-ci viennent de l'usure, de vandalisme ou d'intempéries. Il y a à chaque fois le renouvellement du parc des cycles. Notre Municipalité est intéressée pour développer un tel mode de transport. Elle le sera d'autant plus si elle obtient l'assurance que les communes avoisinantes et les points stratégiques soient aussi couverts par le réseau. On pense notamment à la gare de Coppet, au centre sportif de la Bécassière, à la gare de Versoix ainsi qu'à Chavannes Centre. Des

contacts encourageants ont déjà eu lieu avec la mairie de Versoix et la commune de Coppet qui est partante pour un tel projet. C'est un système qui introduit la notion de vélo électrique et une gratuité la première demi heure avec une carte d'abonnement. Si et quand le projet sera mûr, la Municipalité reviendra avec un préavis devant votre Conseil.

On commence un petit peu à avoir des problèmes de stationnement notamment du côté de la poste et la Municipalité aimerait faire un appel à un peu de civisme dans l'utilisation de certaines places car la Municipalité serait rétive et cherche à éviter, dans la mesure du possible, de devoir mettre en place une politique répressive. Si on arrivait à une situation de blocage, il n'y aurait pas beaucoup d'autres solutions. La Municipalité fait appel aux conseillers afin de faire circuler le message.

Quelques mots sur le « Myarolan ». Nous avons le plaisir de vous dire que des bonnes volontés se sont manifestées auprès de nos deux rédactrices en chef, Mme Valérie GUILLEMAT WATZLAWICK et Mme Helen FORLANI. Nous allons tout mettre en œuvre pour qu'un Myarolan sous une forme un peu nouvelle puisse paraître dans le courant du printemps. Le SYNDIC réitère son appel aux bonnes volontés pour que ce journal puisse vivre. Tous ceux qui se trouvent une fibre journalistique ou rédactionnelle seront accueillis auprès des rédactrices ou auprès de Mme S. EMERY qui est aussi en charge du journal au sein de notre Municipalité.

Le dernier point est celui de l'éventuel acquisition de l'hôtel/restaurant de la Couronne. La Municipalité a été informée par un intermédiaire que tant le fond immobilier que le restaurant lui-même était à vendre. Le propriétaire foncier est actuellement une société immobilière dont les actionnaires majoritaires sont M. et Mme Amaury Sompairac. Le restaurant et l'hôtel qui ont été restaurés récemment, sont détenus par une société dont les actionnaires majoritaires sont les mêmes que les actionnaires du fond mais elle est exploitée à travers une autre société qui s'appelle la SD la couronne Sàrl. Tant le fonds que le bien immobilier sont à vendre. D'autres tiers ont manifesté leur intérêt. La Municipalité a eu en tout cas un contact avec l'un d'entre eux. Lors de la discussion avec les vendeurs, le prix qui nous a été articulé et les conditions nous ont paru suffisamment intéressants pour que l'on s'y intéresse réellement. Nous avons fait en sorte de pouvoir obtenir avec les vendeurs une certaine exclusivité jusqu'à la fin mars pour pouvoir prendre position par rapport à ce dossier. La Municipalité entend réunir outre les renseignements d'usage et les expertises nécessaires, la commission des finances et des travaux dans des délais rapides pour pouvoir, le cas échéant, organiser un conseil communal dans le délai négocié. Plus d'informations seront données aux commissions en question. Il y aura encore une négociation qui devrait avoir lieu. La Municipalité s'est dit qu'il s'agissait peut-être d'une occasion d'acquérir le plus vieil immeuble de la commune et d'assurer à notre village une auberge communale qui fait actuellement défaut. C'est un projet qui n'était pas prévu dans notre législature. Cependant, c'est une opportunité qui se présente à nous. La Municipalité y est à première vue favorable.

S. EMERY : concernant le 100^{ème} anniversaire du bâtiment Braillard, le comité d'organisation, comprenant des membres d'associations locales, planche dessus et se voit régulièrement.

Programme : A 11h aura lieu une première partie officielle de discours. Ensuite, il y aura un repas servi pour des invités officiels mais également pour la population qui désire participer à ce repas. Vous recevrez tous une invitation à la maison. Les personnes doivent s'y inscrire. Tout le monde est le bienvenu. Ensuite, durant l'après midi, il y aura toutes les associations locales qui auront des stands d'information dans la cour. Il y aura un rallye multisports organisé au stade par toutes les associations sportives de la commune que ce soit le tennis, la pétanque, football, etc. Il y aura le CMS qui aura ses portes ouvertes ce jour là (le centre médico-social). Il y aura également des jeux pour les enfants notamment des châteaux gonflables. Durant l'après-midi, plusieurs productions du conservatoire de Terre Sainte auront lieu et le soir il y aura des grillades, de l'animation musicale probablement jusqu'à 21h. De 21h à 2h00, le groupe « midnight orchestre » se produira. Il sera aussi possible de visiter le bâtiment Braillard. Il y aura probablement une exposition réalisée par les élèves de l'école, ainsi que d'anciennes photos, etc. Bref, ça sera une journée commémorative et une fête villageoise. Réservez bien la date du 2 juin 2012.

En ce qui concerne la piscine/patinoire, le concours d'architecture a été lancé le 1^{er} février. Le but est de faire réfléchir un maximum de personnes sur ce projet pour arriver à quelque chose d'idéale en fonction des moyens disponibles. Il y a un jury de 11 personnes dont la

moitié sont des professionnels. Ils vont choisir 5 projets. Ceux-ci seront ensuite analysés par un économiste qui va chiffrer les projets et suite à ce chiffrage, il y aura une nouvelle sélection devant le jury qui choisira le projet final. Cette dernière étape devrait avoir lieu au mois de juin. Une fois ce projet final choisi, la décision sera prise afin de savoir si on va de l'avant ou pas dans la construction. En janvier, ce projet a été présenté par ARSCO à toutes les municipalités de Terre Sainte. Il a été très bien reçu et toutes les municipalités soutiennent ce projet. L'objectif d'ARSCO est de communiquer un maximum durant ce projet.

« L'Espace Prévention - La Côte » est de plus en plus présente en Terre Sainte. Ce sont des travailleurs sociaux de proximité, des éducateurs de rue. Ils ont des bus avec lesquels ils circulent dans la région. Depuis quelques temps, ils viennent une fois par semaine en Terre Sainte et tournent aux alentours de collège des Rojalets dans le but de rencontrer les jeunes de 12 à 25 ans. Ils échangent avec ces derniers et font de la prévention. Ils vont aussi dans toutes les grandes manifestations au bord du lac, les festivals, les sorties des discothèques et se promènent aussi la nuit. Actuellement, c'est subventionné à 70% par les communes et à 30% par le canton. Ils sont 4 éducateurs. Ils aimeraient bien signer des conventions avec des groupes de communes pour pouvoir venir plus fréquemment. Par exemple en cas d'incivilité dans une commune, on pourrait faire appel à eux.

J. WILDBERGER sur la requalification de la RC1 (un plan de la route cantonale est affiché sur le mur).

C'est un réaménagement complet de la route suisse. Tout va passer à deux voies avec à certains endroits une contre-route. Tout ce qui est à gauche du rond point de Mies, au niveau de la circulation, rien de va changer si ce n'est justement ces différents aménagements qui vont limiter la largeur de la route, la vitesse, insérer les piétons et les cyclistes. La tranche du milieu entre le rond point de Mies et le futur nouveau rond point que l'on voit au bout du plan, il suffit de réduire le gabarit de la route et de mettre des présélections supplémentaires, des aménagements pour réduire le trafic, etc. Il reste un point exactement au centre du plan, la station Tamoil, où il y a encore des discussions en cours. La Municipalité veut voir avec le Canton et Tamoil si on ne pourrait pas faire un petit rond point ou un aménagement qui ferait en sorte que la circulation soit plus sécurisée à cet endroit (aucune expropriation n'est prévue). Le grand point tout au bout du plan, c'est un rond point quelque peu litigieux qui a posé pas mal de problèmes. On a discuté pendant deux mois sur trois variantes. Finalement, c'est la 4^{ème} qui est sortie. C'est celle présentée sur ce plan. C'est un rond point juste en face du chemin de Bénuyer. Le rond point n'est plus sur notre commune. Ce qui nous concerne c'est l'accès au chantier naval et à la plage. La circulation se ferait en tournant à droite en revenant par un pont sur le Torry. Le pont serait dimensionné de telle manière que n'importe quel véhicule même de grand gabarit pourrait accéder au chantier naval. Il faut aussi comprendre qu'en même temps, on a la renaturation du Torry qui nous est imposée par le canton. Dès le moment où l'on va détruire la STEP et tous les bâtiments annexes, ils vont nous demander de renaturer toute cette partie. Le seul bâtiment qui va rester est la station de pompage qui va remplacer la STEP. Nous sommes un peu pris entre les différents services de l'Etat qui se battent : le service de la nature qui veut renaturer un maximum, le service des routes qui veut sécuriser un maximum et Tannay qui veut terminer leur PPA du port. La solution telle que présentée a pas mal d'avantages au niveau de la circulation. Il y aura aussi des passages piétons. On ne sera plus obligé d'emprunter le passage sous voie. Il y aura des îlots qui permettront de sécuriser un peu les piétons. Il y a aussi des voies cyclables prévues. La vitesse sur la route suisse sera limitée à 60 km/h. La durée des travaux va s'étaler jusqu'à 2015. Ces aménagements continueront jusqu'à Founex. Financièrement, la plus grande partie sera prise en charge par le canton et le conseil régional. Une petite partie sera payée par la commune.

R. SACCA : Le restaurant et le camping vont-ils disparaître ?

J. WILDBERGER : Ils sont sur Tannay et ne concernent pas directement. La Municipalité a discuté avec Tannay. Ce qui est prévu c'est que cette zone sera renaturée uniquement dès que la STEP sera démontée. Le restaurant va rester. Les annexes du restaurant disparaîtront quand le port sera construit. Le camping sera éliminé. Il est prévu un parc public.

S. MASCALI : est-il prévu un agrandissement des pistes cyclables pour accueillir le « gros trafic de vélos » ?

Le SYNDIC : il y a effectivement de plus en plus d'utilisation de cycles. Il y aura également des places de parking dans les contre-routes. Dans le projet de Tannay, en ce qui concerne le parking qui se trouve de l'autre côté de la route, accessible par le passage sous voie, il sera réservé principalement aux utilisateurs du port. Il faudra naturellement trouver des solutions de parking. Le chantier naval est une propriété de notre commune. Il y aura des réflexions qui doivent avoir lieu sur l'aménagement de cette zone.

J. WILDBERGER : il y a également l'assainissement de la RC 2B, c'est-à-dire de la route qui traverse le village. La municipalité a commencé les analyses du revêtement pour savoir quels seront les coûts, vu que l'on doit remplacer le revêtement pour des questions de bruit.

Ensuite, il y a aussi un autre projet en commun avec Tannay suite à la construction des nouveaux immeubles des Sorbiers et de la déchèterie. Quelques routes sont à refaire du côté de Tannay. Mies va y participer financièrement. Ensuite, un autre projet avec Tannay est le réaménagement des berges du Torry. Il reste des travaux à effectuer du chemin des Molards jusqu'à l'EMS.

Un autre point qui va faire l'objet d'un préavis prochainement, c'est l'organisation régionale de protection civile qui est modifiée. On va intégrer toute la région de Rolle (une dizaine de villages) dans l'organisation actuelle qui regroupe Nyon, Gland et Terre Sainte. Cela induit une modification des statuts qu'il faudra accepter.

Concernant la STEP, les premières adjudications ont été faites. On a déjà voté CHF 10 millions et on va revoter CHF 10 millions prochainement. Cela concerne tout le gros œuvre et les terrassements. Les travaux, on l'espère, devraient commencer au printemps. Actuellement, il reste une opposition à lever à Commugny.

G. DERIAZ : concernant le PPA du port du Torry, le dossier est complet et a été déposé à Lausanne. Il y a un peu de retard lié essentiellement à la résolution des accès. Tannay aimerait mettre cela à l'enquête publique (uniquement sur la commune de Tannay) dans le courant du mois de mars.

La Municipalité a eu l'occasion de réunir la commission des travaux. C'était une réunion purement consultative. Vu les quelques gros projets qui arrivent dans la commune, on avait besoin de clarifier certains éléments de notre RPGA qui est assez compliqué parfois et qui laisse pas mal de prérogatives à la Municipalité. Cette dernière avait envie de s'assurer que l'on aille dans la bonne direction. La réunion avec la commission des travaux avait pour but de réfléchir sur les problèmes que l'on pouvait avoir sur l'interprétation de notre RPGA de manière à instaurer des bonnes pratiques pour définir des critères d'interprétation. En particulier, par rapport à l'ouverture de fenêtres que l'on peut accepter ou pas dans les surcombles non-habitables. Vous savez qu'en zone du village, on peut avoir un rez-de-chaussée, 1^{er} étage, combles et surcombles mais là en principe les surcombles ne sont pas habitables. Ils ne devraient pas être éclairés ou avoir de fenêtres. Actuellement, nous avons plusieurs projets privés où les fenêtres sont assez massives et donnent à penser que l'on pourrait très bien habiter dans ces surcombles. Que prend-on comme interprétation sans vouloir non plus embêter les gens. Il fallait qu'on se mette d'accord sur certains critères. Ce sont des projets de constructions d'immeubles locatifs ou de PPE. Il y a trois projets en particulier. Cela correspond malgré tout à une volonté globale de l'ensemble des décisions politiques qui ne viennent pas seulement de la commune de Mies mais de l'ensemble de la Terre Sainte et de la région de Nyon de densifier nos villages (les zones constructibles) avant de déclasser des zones agricoles. Ces trois projets vont dans ce sens là. Le premier projet se trouve à la route de la gare, en descendant, juste après avoir passé sous les voies de chemins de fer sur la droite, il y a une parcelle triangulaire qui est libre. Elle va être construite sous peu. Il y a eu un projet qui est passé à l'enquête qui a quand même soulevé 4 oppositions qui ont été discutées et qui sont encore en négociation. C'est un projet de 7 appartements avec des commerces puisque c'est en zone mixte (zone B). Ensuite, il y a deux projets assez importants au chemin de la Faverge (zone village). Il y a deux villas qui vont

tomber et vont être remplacées par des immeubles. Un des immeubles c'est 17 appartements et l'autre c'est 13 appartements avec rez, 1^{er}, combles et surcombles avec un gabarit maximum de 14 mètres. Il y a eu plus de 16 oppositions pour le premier que nous n'avons pas encore traité. Dans tous les cas, le chemin de la Faverge va sérieusement changer d'aspect. On essaie de faire en sorte que ces deux projets soient fait en parallèle de manière à harmoniser les espaces extérieurs. Les architectes sont d'ailleurs assez ouverts à cela. Je profite pour signaler que l'immeuble Baudin a besoin de bloquer quelques places de parking. A partir du 27 février, 5 places de parking seront éliminés pendant 5 jours car ils doivent refaire le mur.

Concernant le schéma directeur de Terre Sainte (instrument de planification territoriale), plusieurs d'entre vous ont contribué à travailler sur le plan directeur régional au niveau du district de Nyon. Au niveau de la Terre Sainte, nous avons un schéma directeur. Celui-ci arrive à bout touchant. Les municipalités sont en train de le signer. Vous avez tous dû recevoir une invitation (aux municipalités, conseils communaux et généraux) pour le lundi 5 mars à 20h pour une présentation de la version définitive de ce schéma directeur de Terre Sainte au collège des Rojalets à Coppet.

Ensuite, concernant le conseil régional. Il est en train d'élaborer son plan d'investissement. On y reviendra une fois que les projets seront plus précis. Un constat d'abord ; dans le district, il y a un très fort retard en équipement et en infrastructure, en particulier au niveau de l'infrastructure routière. Depuis la construction de l'autoroute, pas grand-chose n'a été fait. Au niveau du conseil régional, compte tenu de l'augmentation de la population, il y a une volonté de rattraper le retard et de préparer l'avenir. C'est se projeter dans les 20 prochaines années. Ce plan d'investissement concerne donc les 4 prochaines législatures. Le district de Nyon compte en 2010 environ 90 000 habitants et il est prévu +35 000 dans les 20 prochaines années (+40% environ à l'horizon 2030). En avril 2011, le précédent conseil a déjà accepté un crédit de CHF 31/ habitant par an pour la réorganisation des transports publics. Cela fait déjà parti de ce plan d'investissement, la priorité étant mise pour les transports publics. Tous ces projets sélectionnés dans ce plan d'investissement suivent certains critères de sélection en particulier si les projets sont d'utilité régionale. Les critères en gros sont : le bassin de population concerné par le projet, est-ce qu'il y a un engagement de la (ou des)commune dans laquelle va se situer l'investissement, le rapport coût/efficacité, le caractère structurant du projet, s'il possède des synergies avec d'autres projets. Ils ont réparti les projets dans 10 groupes. Le premier c'est la mobilité douce c'est-à-dire tout ce qui concerne les pistes cyclables, les sentiers piétons, etc. Le deuxième, les transports publics. Le troisième, le transport individuel motorisé (les voitures). Le quatrième, les parkings d'échange proche des gares. Ca concerne l'ensemble du district jusqu'à Rolle. Le cinquième, améliorer la fluidité autour des sorties autoroutières. Le sixième, l'environnement. Le septième, l'économie. Le huitième, le tourisme. Le neuvième, le sport. Le dixième, la culture.

Actuellement, il est recensé plus de 60 idées de projets mais c'est une liste qui n'est pas figée. Si l'on voulait financer tous ces projets, le coût de réalisation est estimé à environ CHF 190 /habitant/ an dont CHF 31/ habitant/ an sont déjà financés (voté l'année passée). En réalité, le conseil régional a une prévision de mise en place d'environ 10 projets dans cette législature sur les 60, la priorité étant les transports publics pour l'instant. Il y a une approche régionale qui permet de concentrer l'effort. C'est une solidarité régionale qui permet d'envisager des projets d'envergure qu'une commune seule ne pourrait financer. Egalement, c'est une vision d'ensemble en termes d'aménagement du territoire, une intégration dans une planification régionale beaucoup plus cohérente. Cela permet aussi d'avoir plus de soutien financier du côté de la confédération ou du côté du canton. Enfin, la plupart des projets sont au bénéfice de la grande majorité des habitants du district.

Le financement de la part régionale de ces projets serait issu à 50% des ressources générées par les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers. Ce sont des impôts difficilement planifiables mais qui permettent d'avoir une contribution des différentes communes en rapport avec leur développement. Ca paraît la solution la plus équitable. Il y a également plusieurs projets qui vont générer des recettes (en particulier tout ce qui est lié à l'économie). Les recettes viendront en déduction des coûts des investissements. Si on voulait financer l'entier des projets des 10 familles, le montant total est d'environ CHF 668 millions sur 20 ans. Tout ce qui concerne la mobilité correspond à 65% du budget. Ensuite, 20% des projets sont

d'ordre économique et généreront un retour sur investissement. Ces projets sont inscrits dans le coût total mais en principe l'entier sera restitué. Le reste (l'environnement, le tourisme, sport et culture) représente 15% du budget global. D'où vient le financement ? De la confédération, du canton et les privés financeront environ 48%, la région 42% et les communes territoriales (sur lesquels vont s'installer les différents projets) 10%. Mies en tant que commune territoriale est concernée par 2 projets.

Au premier semestre 2012, il va y avoir un préavis. On aura l'occasion d'en discuter en détail une fois que l'on aura ce préavis. Ce dernier va aller au niveau du conseil intercommunal pour décider de la mise en œuvre. Le deuxième semestre de cette année, les communes vont se prononcer sur ce préavis. Ca sera un préavis cadre sur l'ensemble de ce plan d'investissement pour 5 ans. Pour chaque projet, il y aura un examen du conseil intercommunal pour l'engagement des fonds régionaux et pour les communes concernées au niveau territoriales, elles seront également consultées.

Le SYNDIC : si on reste dans les chiffres qui ont été articulés aujourd'hui, pour se faire une idée, on fonctionne actuellement à 50 cts d'impôt. Si nous acceptons les projets donnés, cela représenterait en terme d'effort régional d'infrastructure, à peu près 1 à 1.5 cts d'impôts supplémentaires pour notre commune. Probablement que nous devons y aller car il est vrai qu'il y a un manque d'infrastructure en comparaison avec ce qui a été fait dans la région zurichoise par exemple. Quand on s'y intéresse, on se rend bien compte que le problème du transport ou le problème du logement sont le corollaire du développement extraordinaire qu'a connu notre région. Il faudra bien trouver une solution collective et régionale à ces problèmes.

7. Règlement d'utilisation de caméras de vidéosurveillance

G. PERRIN lit la conclusion du rapport de la commission de gestion.

Le SYNDIC : il s'agit pour la Municipalité de se donner les moyens d'une surveillance par des caméras de vidéosurveillance. Nous disposons dans la commune à un endroit d'un système de cette nature et nous devons nous mettre en conformité avec une législation assez contraignante qui prévoit une protection des données personnelles assez strictes. Nous allons être amené à mener une réflexion sur quelques endroits qui sont particulièrement sensibles. Par exemple, le cas d'une future station de vélos qui fera l'objet de déprédations. Ce règlement nous donnera la possibilité le cas échéant d'installer ces systèmes de vidéosurveillance si ça s'avérait vraiment indispensable. Quelles soient opérantes ou non, elles ont un effet dissuasif sur les envies de vol ou de vandalisme de certains.

R. SACCA : Sont-elles mobiles ou installées à un même endroit ?

Le SYNDIC : C'est du choix de la Municipalité. En l'état, actuellement nous avons des installations fixes. Pour le moment, on n'entend pas les multiplier. On peut imaginer, si ça s'avérait nécessaire, que l'on ait des installations qui puissent être déplacées.

W. ZAINZINGER : Les installations de surveillance n'ont pas de sens si elles ne sont pas surveillées. Maintenant qui va surveiller les endroits concrètement ? La police, la commune ou autre ?

Le SYNDIC : Le cas échéant, l'accès au film est réglementé. Ca serait une personne désignée par la Municipalité qui pourrait y avoir accès. Elle ne le serait, à mon avis, qu'à partir du moment où l'on aurait constaté un problème dans la zone surveillée.

Le VICE-PRESIDENT procède à la votation.

Le règlement d'utilisation de caméras de vidéosurveillance est accepté à l'unanimité, zéro abstention.

8. Rapport des commissions

W. ZAINZINGER : il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce que J. WILDBERGER a déjà mentionné. La STEP est en bonne voie. Il y a une seule opposition qui ne concerne pas les SITSE même juste la voie d'accès. Les SITSE sont assez confiants pour régler les problèmes avant la fin du mois. Le début des travaux est prévu fin mars, début avril. Les crédits pour la moitié de la somme totale sont plus ou moins acceptés. Il y a déjà les terrassements et le génie civil qui ont été acceptés au mois de novembre. Maintenant, pour le gros œuvre c'est en bonne voie. On peut assumer qu'en avril ça aura débuté.

B. GAUD : Je fais partie de la commission de gestion ; lors de la dernière réunion, je me suis aperçu que dans plusieurs communes, ils ont eu la bonne idée d'avoir une discussion entre les délégués de la commune auprès des SITSE et de la Municipalité, voire de faire une communication au conseil communal, pour voir si les communes ont des desideratas spécifiques à ce sujet là. C'est peut-être intéressant d'ouvrir une réflexion sur ce sujet ?

Le SYNDIC : Je ne vois pas très bien l'application pratique mais la Municipalité est ouverte à toutes discussions avec les membres de la commission.

B. GAUD : Ils peuvent avoir plus d'impact et d'influence au niveau de certaines décisions s'il y a une position globale des délégués de la commune auprès des SITSE. C'est un grand projet qui bouge et il y a pas mal de décisions qui sont prises et il ne faudrait pas rater le train sur quelque chose et d'avoir par la suite une incompréhension entre les SITSE et une commune.

C. FIGEAT : Au niveau financier, c'est effectivement un projet à CHF 50 millions, la Municipalité va vous expliquer au fur et à mesure des conseils où l'on en est dans le projet, ce qui a été dépensé et si ça va dans le bon sens, etc.

B. GAUD : À l'instant, je pense à l'histoire du gaz qui est arrivé brutalement qu'on aurait pu rajouter dans le projet. Aux SITSE, les gens se sont plaints qu'il n'y a pas eu beaucoup de feedback des communes.

Le SYNDIC : il y a peut-être des attitudes de certaines communes qui m'ont surpris. C'est peut-être aussi un question d'anticipation aux SITSE (les questions pour le gaz sont venues pratiquement au moment où l'on commençait les travaux). C'était pour le moins tardif. Personnellement, de son côté, Mies avait fait des efforts en saisissant les commissions. J'étais personnellement déçu que toutes les réflexions conduites par ces commissions aient été balayées à cause d'une ou deux communes réticentes.

O. EMERY : sur le plan financier, c'est quand même un projet qui a explosé dans les coûts et c'était déjà une grosse somme à la base. On aimerait bien que ça n'explose pas trop souvent. J'imagine que l'audit doit être assez serré et qu'il est en cours ?

C. FIGEAT : il n'y pas eu véritablement d'explosion. C'est que le projet définitif n'est pas le même que le projet initialement prévu. Ce n'est pas un projet qui a proprement doublé de prix. La superficie a doublé, la manière de faire la STEP qui offre maintenant la flexibilité d'être pratiquement doublée dans le futur, ce qui n'avait pas été prévu au début. C'est que l'on a choisi un tout autre projet. Mais on a bien fait remarqué que l'on ne voulait pas que se reproduise ce qui s'est passé au collège des Rojalets où à l'époque le budget était passé de 30-40 à 80 millions.

J. WILDBERGER : Pour l'instant, on est CHF 2 millions en dessous dans les adjudications par rapport aux estimations mais il n'y a que le 2/5 du budget total qui a été admis.

C. FIGEAT : La Municipalité va revenir présenter le suivi du projet.

J. WILDBERGER : On a un tableau aux SITSE récapitulatif et on va essayer de vous le montrer.

W. ZAINGINGER : je fais parti de la commission des travaux ; par exemple, en bas, au niveau de la station de pompage, je ne sais pas où se trouvent les stations de pompage à Mies. Peut-être une meilleure coordination, synchronisation de ce que la Municipalité sait et a planifié et les délégués des commissions. Simplement, peut-être une meilleure transmission d'information.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER: concernant le Torry, j'espère qu'ils vont quand même agrandir la canalisation qui passe sous la route. Ca n'a pas de sens, car il est large et puis il y a un goulet à 90° avec 1.2m de diamètre sous la route suisse.

J. WILDBERGER : ils n'ont pas prévu de toucher cela mais on va soulever la question.

Le SYNDIC : On a très peu de marge de manœuvre avec les services cantonaux. On note cette remarque et on va voir ce que l'on peut faire.

F. BUENSOD : J'aimerais simplement dire combien on est content à la commission des travaux d'avoir été consulté par le municipal des travaux et on se tient à disposition dans le futur et on apprécie ce fonctionnement.

9. Divers et propositions individuelles

S. MEYLAN : Suite à l'article qui est apparu dans la Côte concernant le concours d'architectes de la piscine/patinoire, j'ai approché notre municipale S. EMERY pour lui faire part de nos réflexions. Suite à cette discussion, je me suis directement adressée au président de l'ARSCO pour que l'on n'arrive pas dans des « faits accomplis ». J'ai proposé de créer une commission consultative de l'ensemble de toutes ces communes. Une autre réflexion également a été faite concernant l'ouverture au public de cette future piscine (quand on sait qu'aucune piscine n'est ouverte au public la journée entre Bassins et Genève).

C. STEVENS : Ca concerne le chemin des Champs-de-Feur, le croisement des voitures devient de plus en plus difficile sur le début du chemin. Il y a toujours une voiture qui doit reculer pour pouvoir se croiser. On s'est demandé si éventuellement, on pourrait élargir ce chemin.

J. WILDBERGER : il y aurait éventuellement la possibilité d'interdire le passage sur ce chemin.

Le SYNDIC : On prend note. La Municipalité va regarder ce qu'elle peut faire pour canaliser le trafic.

S. MEYLAN : Actuellement, la haie est assez haute et actuellement on ne voit pas avant de s'engager si quelqu'un sort. Si on descend un peu la haie, ça faciliterait la circulation.

R. SACCA : J'ai une demande concernant les CFF, est-ce que la commune peut faire quelque chose parce que parfois le train ne s'arrête pas assez en avant pour que les gens puissent descendre sur le quai et ils doivent descendre sur le gravier.

Le SYNDIC : Notre influence envers les CFF est assez limitée. En revanche, peut-être que ça se passera moins quand la gare aura changé de place.

S. MOSES : Je me permets de revenir très brièvement sur le plafond d'endettement. Il y avait un article paru le lendemain de notre précédent conseil. Le municipal des finances de Gland a évoqué un ralentissement économique et une diminution des recettes. Ce que je trouve

« remarquable » c'est quand même temps, il prévoyait des dépenses très importantes. Je pense qu'il faut garder cela en tête pour nos prises de décisions.

C. FIGEAT : Je rappelle que Mies est une des commune qui a le taux d'imposition le plus bas du canton. Ca a toujours été notre volonté d'avoir un taux attractif. Maintenant, s'il faut le monter un petit peu, on le montera si par exemple on faisait l'investissement de l'hôtel restaurant de la Couronne. D'abord ça devrait probablement être quelque chose de relativement porteur. Les revenus de la location devraient couvrir les charges financières.

S. MOSES : C'est tout simplement intéressant de voir qu'à Gland ils parlent de conjoncture difficile et en même temps de dépenses très importantes. Je sais que ce n'est pas le cas chez nous mais il faut en tenir compte.

M. SANGUINETTI : Suite à l'invitation de M. RAY et à l'instar de Mme PERRIN, je me suis rendu le 28 janvier dernier à Montreux pour ces états généraux de la cohésion sociale. J'ai rédigé un compte rendu. Ce document a été validé par les principaux intervenants et pour ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance je vous l'envoie volontiers par email (ou on peut le mettre sur le site web de Mies). Il y a eu des choses très intéressantes sur le sujet. C'était essentiellement orienté sur l'identification de mesures concrètes pour lutter contre la violence des jeunes.

J'ai une question à l'attention de Mme S. EMERY à propos de l'ARSCO. J'aimerais savoir si l'ARSCO louait des locaux à des associations non sportives comme de la musique ou du théâtre, etc. Et si oui, paient-ils une location ou un montant symbolique à chaque heure qu'elles utilisent les locaux ? Si on peut me répondre ultérieurement, ça m'intéresserait, car l'évolution par rapport au football où l'on commence à nous faire payer des milliers de francs par année pour utiliser un salle de gym alors que l'on encadre plus de 500 jeunes et que j'ai appris récemment qu'il y avait peut-être une inégalité de traitement, c'est pour ça que je pose cette question.

C. FIGEAT : La commune de Mies a une grande partie de ses locaux qui sont utilisés par le conservatoire et elle les offre gracieusement. Idem pour le stade. Pour ce qui est de Mies, on n'a pas de paiement de location de salles à part si c'est pour des réunions privées.

Le SYNDIC : Mies est sans doute la commune la plus généreuse en matière de mise à disposition de locaux pour les activités musicales.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, zéro abstention.

La séance est levée à 22h30.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Jean-Pierre STREIT

Daniel BEYELER